AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 17-5-74 750345

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)
PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B. P. n° 20 - 31130 BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 30 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P 8617-11 TOULOUSE

- Bulletin technique N° 13 - 15 mai 1974.-

LA SHARKA ou VARIOLE, grave maladie à virus des arbres fruitiers à noyau

Comme nous l'indiquions en 1973 dans ce même bulletin, cette maladie est d'introduction relativement récente en France. En effet, elle fut observée à partir de 1969 seulement sur abricotier dans le département de l'Hérault.

Nous rappelons aussi,qu'à l'exception du cerisier (Prunus avium, P. cerasus, P. mahaleb), toutes les espèces fruitières à noyau sont sensibles à cette maladie. Les symptômes, assez variables suivant les espèces fruitières, se traduisent généralement par des taches annulaires vert pâle, diffuses, sur le feuillage (assez visibles sur prunier et abricotier, moins nettes sur pêcher), mais surtout par des anneaux caractéristiques nettement perceptibles sur les fruits de l'abricotier et du pêcher. Les noyaux d'abricots contaminés présentent d'ailleurs de tels anneaux blanchâtres.

Enfin, aucun traitement n'étant à envisager pour guérir cette affection, seule l'éradication des arbres contaminés est conseillée pour éviter une éventuelle extension de cette grave maladie. Toutefois, actuellement, les traitements aphicides sont souhaitables afin de réduire les risques de la propagation de l'affection par les pucerons vecteurs.

En 1973, un effort particulier de prospection a été entrepris dans la région Midi-Pyrénées pour rechercher les foyers de la Sharka. La quasi-totalité des pépinières fruitières, ainsi que plusieurs centaines d'hectares de vergers d'arbres à noyau, ont été spécialement inspectés.

La maladie a été découverte dans quelques vergers et les mesures d'éradication ont d'ailleurs été prises dès cet hiver.

Actuellement, la prospection 1974 vient de débuter et de très nombreux vergers vont être à nouveau visités.

Il serait souhaitable, afin de renforcer encore davantage cette action, que nous soient adressés des échantillons de matériel douteux et que nous soyons alertés directement si des symptômes présumés appartenir à la Sharka sont observés.

G. MELAC

CONCOURS POUR LA DETECTION DES FOYERS PRIMAIRES DE MILDIOU ET DE BLACK-ROT DE LA VIGNE

Pour chacun des secteurs délimités ci-dessous, il est offert :

1°/ une prime de 50 F. pour la première tache de mildiou ou de black-rot ;

2°/ une prime de 30 F. pour la seconde tache de mildiou ou de black-rot qui nous seront adressées par toute personne désirant participer à ce concours.

P./2.1

N° des secteurs	DELIMITATION DES SECTEURS
1	- Zone bénéficiant de l'appellation contrôlée "Gaillac", des cantons de : Gaillac, Salvagnac, Castelnau-de-Montmiral, Vaour, Cadalen, Cordes, Lisle, Rabastens.
2	- Zone du Chasselas des cantons de : Caussade, Montauban, Lauzerte, Bourg-de-Visa, Montaigu, Lafrançaise, Molières, Montpezat, Montcuq, Castelnau-Montratier, Lalbenque.
3	- Département du Gers, y compris la zone bénéficiant de l'appellation contrôlée "Armagnac".
4	- Zone en V.D.Q.S., Fronton, Villaudric : - Fronton : communes de Fronton, Nohic, Labastide-St-Pierre, Orgueil, Campsas, Fabas, Bessens, Castelnau-d'Estrétefonds, Montbartier, Dieupentale, St-Rustice, Vaquiers, Canals, Pompignan, Grisolles. - Villaudric : communes de Villaudric, Bouloc, Villeneuve-les-Bouloc, Sayrac, Villematier, Fronton (en partie).
5	- Zone en V.D.Q.S. "Lavilledieu".
6	- Zone en V.D.Q.S. "Vin de Cahors".
7	- Zone du département du Tarn autre que celle du secteur N° 1.
8	- Zone des Hautes-Pyrénées, de l'Ariège et de la Haute-Garonne, moins les communes en V.D.Q.S. des appellations Fronton et Villaudric.
9	- Zone des vignobles du département de l'Aveyron et zone du département du Lot, moins les zones des secteurs 2 et 6.

/V I G N E/

- Mildiou :

La situation est actuellement la suivante :

- Aucun foyer primaire n'est encore signalé dans le vignoble de la région Midi-Pyrénées ;

- Les pluies du début du mois de mai ont été importantes souvent, mais froides, peu favorables à la germination des oeufs d'hiver du mildiou.

En conséquence, l'état sanitaire est excellent de ce point de vue.

Il est cependant probable que, si des pluies importantes se produisent, des foyers pourront se former dans les zones les plus sensibles : terres se ressuyant lentement, mouillères par exemple.

Il est donc conseillé de s'apprêter à intervenir si une période pluvieuse est annoncée.

Bien entendu, continuer à procéder régulièrement à la suppression des repousses inutiles de la base des souches et à relever les sarments traînant sur le sol.

Faciliter l'écoulement des eaux pour éviter la formation de flaques.

.../...

- Black-rot :
Les projections de germes hivernants (ascospores) se poursuivent à l'occasion de chaque période pluvieuse.

Dans les foyers où des dégâts ont été observés en 1973, se préparer à effectuer un nouveau traitement à mettre en place seulement lorsqu' une période pluvieuse sera annoncée.

- Tordeuses de la grappe :
Le vol de papillons de cochylis et d'eudemis est en cours depuis un certain temps, parfois important dans les secteurs de Fronton (31) et Ste-Cécile (81) notamment.

Cependant, il est encore un peu tôt pour intervenir. Un prochain bulletin donnera d'autres informations.

/ARBRES A FRUITS A NOYAU/

- Tordeuse orientale du pêcher (Protection des pousses) :
Le premier vol de papillons est en cours depuis le milieu du mois d'avril mais, jusqu'à présent, le climat n'a pas été favorable à l'activité sexuelle de l'insecte.

Avec le net relèvement de la température, la ponte a pu commencer et les premières pénétrations importantes vont se produire dans les prochains jours.

Dans les pépinières sensibles et dans les jeunes vergers en formation, il est donc conseillé d'effectuer dès à présent un premier traitement, avec l'un des produits suivants :
- Fénitrothion à 50 g MA/hl (Folithion, Carpodion F, Fenibel S.O.E.L.), méthidathion à 40 g MA/hl (Ultracide) ou mévinphos à 50 g MA/hl (N.S.) (1).

- Carpocapse des prunes :
Le premier vol de papillons est en cours et des pontes ont déjà été déposées ; elles sont devenues assez importantes à partir du 13.

En conséquence, mais seulement dans les secteurs où l'insecte a commis des dommages appréciables l'année dernière, un traitement devrait être mis en place à partir du 21.

Employer soit un produit à base de phosalone (à 60 g MA/hl), soit encore un produit à base d'azinphos (à 40 g MA/hl) si l'on ne redoute pas les invasions d'araignées rouges.

- Rouille du prunier :
Sur les variétés sensibles, il est conseillé d'intervenir dès la première menace de pluie avec l'un des produits suivants :

- carbatène	: 200 g/hl	- méthylthiophanate	: 50 g/hl
- folpel	: 100 g/hl	- tétrachloroisophtalonitrile	: 150 g/hl
- mancozèbe	: 160 g/hl	- zinèbe	: 200 g/hl
- manèbe	: 160 g/hl	- zirame	: 180 g/hl

/ARBRES A FRUITS A PEPINS/

- Tavelures du poirier et du pommier :
Les projections d'ascospores au cours des pluies sont maintenant en très nette diminution. Cependant, lors des premières précipitations à venir, leur nombre sera encore appréciable, en particulier en ce qui concerne la tavelure du poirier. En outre, de nouvelles taches, qui pourront être parfois nombreuses dans les vergers mal protégés au début du mois, vont apparaître incessemment. Il est donc nécessaire de demeurer vigilant et d'intervenir à nouveau dès que des pluies seront annoncées.

---

(1) N.S. = nombreuses spécialités.

P.122

/ CULTURES LEGUMIERES /

- Melon :

Les premiers foyers de pucerons sont apparus dans certaines cultures sous tunnel.

Combattre les foyers reconnus en évitant, autant que possible, un traitement généralisé qui aurait pour conséquence, en particulier, la destruction des insectes pollinisateurs (et des auxiliaires), ce qui entraînerait un retard dans la mise à fruit.

Employer l'un des aphicides autorisés en cultures légumières en respectant la législation sur les limites d'emploi.

Rappelons que de nombreux produits sont interdits en cultures légumières (voir note sur les délais d'emploi).

De nombreux dépérissements de jeunes plantes ont été observés en différents secteurs (Gers, Tarn-et-Garonne en particulier).

L'origine de ces dépérissements est souvent liée au temps frais, peu favorable au melon.

Le relèvement de la température devrait faire cesser ces accidents.

BALMA, le 15 mai 1974.-

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

Le Chef de la Circonscription phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",

P. TEISSEIRE.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.-